

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-08
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 209 AVEC L'ASSOCIATION L'ABRICOTIERE

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Maire explique que par courrier en date du 17 février 2023, la Commune a été saisie d'une demande d'occupation concernant la parcelle AC 209, par l'association « l'Abricotière ». L'association demande à utiliser 95,41 m², de la parcelle précitée, afin de mettre en place un jardin partagé.

Afin de permettre l'occupation de ladite parcelle AC 209, propriété du domaine public de la Commune, il est proposé de signer une convention dont les modalités sont les suivantes :

La Commune consent pour 6 mois à date de signature, après réalisation d'un état des lieux à mettre à disposition le terrain précité.

Néanmoins, cette mise à disposition est assortie de plusieurs droits et obligations pour l'association et la Commune définis aux articles 4 et 6 de la convention proposée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 26 voix pour et 1 contre DÉCIDE :

- **DE VALIDER le projet de convention ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention d'occupation ci-annexée ;**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Contre : François CREVOLA

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI